Séance publique du 18 avril 2005

Délibération n° 2005-2595

commission principale :	déplacements et urbanisme
commune (s) :	Saint Priest
objet :	**Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Signature de la convention-cadre 2005-2006 - Programme d'actions 2005**
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat de ville de la commune de Saint Priest, la démarche de GSUP a été mise en œuvre dans le quartier de Bel Air et sur le site Diderot du centre-ville, ceci à partir de l'année 2000 et autour de trois axes majeurs :

- amélioration de la vie quotidienne dans les quartiers,
- développement des services rendus aux habitants,
- renforcement de l'attractivité du parc de logements en vue de stabiliser les populations et de favoriser la mixité sociale.

Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2005 est estimé à 539 928 € TTC avec un engagement financier de la Communauté urbaine d'un montant de 74 999 € TTC.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2005, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les différents partenaires est annexé à la présente délibération.

La programmation 2005 de la commune de Saint Priest s'inscrit dans la convention-cadre relative à la GSUP 2005-2006 dont les signataires sont : la Communauté urbaine, l'Etat, la commune de Saint Priest, l'office communautaire Porte des alpes habitat ainsi que la région Rhône-Alpes ; la convention-cadre prévoit des interventions ciblées sur :

- les espaces extérieurs : fonds de travaux et de surentretien, coordination et recherche d'optimisation des interventions des différents gestionnaires ; recherche d'une meilleure adéquation entre les moyens des gestionnaires et leurs propriétés foncières,

- la gestion de proximité de l'office Porte des Alpes Habitat : accompagner le bailleur unique dans sa transformation et son adaptation pour le renforcement de la proximité,

- la participation des habitants : mise en œuvre d'actions prenant appui sur les évolutions du contexte local (conseils de quartiers, politique de l'office Porte des Alpes Habitat, etc.),

- une démarche globale d'insertion : volonté de conjuguer les efforts et de mettre en œuvre des actions ciblées et coordonnées induisant un nouveau mode d'organisation qui modifie la répartition des rôles des acteurs locaux ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la convention-cadre relative à la gestion sociale et urbaine de proximité de la commune de Saint Priest pour les années 2005 et 2006,

b) - le programme d'actions pour l'année 2005 ainsi que la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 74 999 € TTC versée aux différents bénéficiaires.

2° - Autorise monsieur le président à signer :

a) - la convention-cadre 2005-2006,

b) - les conventions arrêtant les modalités de participations financières entre les différents partenaires pour les opérations engageant la Communauté urbaine sur le programme 2005.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2005 et suivants - comptes 657 480, 657 340 et 657 370 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,